

MP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/07

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 07 février 2011*

*L'an deux mille onze et le sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 31 janvier 2011.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11  
votants : 13*

***Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER –  
BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – JOLLIVET – SALA – VERNET -  
VOLLE***

***Excusés : Mr Denis AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND  
Mr Michel HILAIRE a donné procuration à Mr VOLLE***

***Absents : M DELAUZUN - FIALON***

*Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire*

**Objet : Convention avec le Centre de Gestion de la FPT de l'Ardèche pour le  
contrôle et le suivi des dossiers CNRACL.**

Au cours de cette séance le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de conclure avec le CDG de la FPT de l'Ardèche une convention dans le cadre de ses missions facultatives, afin qu'il puisse intervenir dans le contrôle et le suivi des dossiers CNRACL que la commune peut être amené à présenter à la caisse des dépôts.
- Précise que la convention fixe la nature de son intervention, les dossiers couverts, ainsi que les modalités financières.

.../...

2011/018

*HP*

- Précise que cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013.
- Autorise son Maire à signer la dite convention.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 07 février 2011.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 08 février 2011  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN.

*Pierre Maurin*

Acte non soumis à l'obligation de transmission  
au représentant de l'Etat suivant l'ordonnance  
n° 2009-1410 du 17/11/2009 portant simplification  
du contrôle de légalité.

.../...